



Impossibilité de fournir avis d'imposition suite à expatriation

Par **neo113**, le **18/09/2016** à **16:00**

Bonjour, rnNous sommes rentrés en France depuis plus d'un an suite à une expatriation en Amérique du sud et nous avons effectué une demande de logement qui nous a été refusé au motif que nous n'avons pas fourni d'avis d'imposition correspondant à l'année N-2 et pour cause nous ne pouvons le fournir n'ayant pas fait de déclaration en France et ne pouvant obtenir aucun document fiscal relatif à cette période de la part des autorités fiscales de notre pays d'expatriation. Que faire alors ? Une simple attestation sur l'honneur est-elle valable ?rnUn grand merci !

Par **neo113**, le **19/09/2016** à **15:32**

Je précise que la demande a été faite auprès d'Espace Habitat... Merci pour votre aide !